



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

SG/25-1042-186 du 21/04/2025

**LETTRÉ DE MISSION : CONSEILLERE DU RECTEUR POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET LES
SAVOIRS FONDAMENTAUX**

Destinataires : Tous les établissements publics du 1er et 2nd degré, IA-DASEN de l'académie, conseillers techniques du recteur, services académiques, IEN ET EG, IA-IPR

Dossier suivi par : Mme AUBERT - Mail : odile.aubert@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint la lettre de mission de la conseillère du recteur pour l'Éducation prioritaire et les savoirs fondamentaux.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aix-en-Provence le 03 mars 2025

Affaire suivie par : Laurent Sarles
Directeur de cabinet
Tél : 04 42 91 74 04
Mél : secretariat.dircab@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en Provence
cedex 1

N° : 2025-03-025

Objet : Lettre de mission de Madame Odile Aubert, Conseillère du recteur pour l'Éducation Prioritaire et les Savoirs Fondamentaux

Madame Odile Aubert est nommée à temps plein Conseillère du recteur pour l'Éducation Prioritaire et les Savoirs fondamentaux. Elle exerce sous l'autorité directe du recteur d'académie les missions suivantes :

- Elle anime la politique académique de l'éducation prioritaire en lien étroit avec les Directeurs académiques des services départementaux de l'Education nationale et accompagne sa mise en œuvre dans les réseaux d'éducation prioritaire et à l'échelle des réseaux académiques. Force de propositions pour le Comité de pilotage académique de l'éducation prioritaire, qu'elle coordonne, elle travaille en collaboration avec les directions départementales, les conseillers techniques et les services académiques à mettre en œuvre la stratégie qui y est définie. A cet effet, elle coordonne l'action des groupes de travail académiques chargés d'accompagner le déploiement de cette stratégie.
- Elle impulse ou renforce les actions et dispositifs dédiés à favoriser la réussite des élèves scolarisés en éducation prioritaire dans le premier et le second degré. Elle concentre son action sur la consolidation des savoirs fondamentaux et la réduction de l'écart des résultats entre l'éducation prioritaire et le hors éducation prioritaire.
- Elle facilite la cohérence des différents dispositifs ou actions qui ont pour objectifs de favoriser « l'égalité des chances » de tous les élèves et la mixité sociale et scolaire des établissements. Elle aide à leur mise en place.
- Elle s'appuie sur la Mission académique éducation prioritaire qui, sous son pilotage, soutient les équipes sur le terrain en favorisant la constitution de collectifs de travail en lien avec la Recherche ainsi que l'innovation pédagogique, déploie le volet éducation prioritaire du plan académique de formation des enseignants, des personnels ressource et des copilotes, et facilite la prise en compte des besoins des milieux populaires dans leur formation initiale.
- Elle développe des actions pédagogiques dans les REP et REP+ et veille à leur prolongement dans les réseaux écoles-collèges-lycées. Au sein de l'inter-collège, elle prend appui sur l'exercice des missions des inspecteurs référents ou disciplinaires.

Elle accompagne les équipes de pilotes (IEN-CCPD, CE, IPR), grâce à des échanges réguliers, pour renforcer le copilotage des réseaux d'éducation prioritaire.

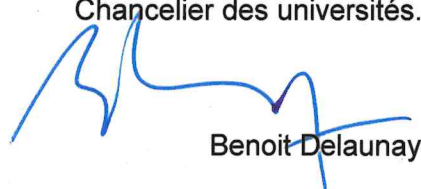
En cohérence et en synergie avec ses missions dédiées à l'éducation prioritaire, Madame Odile Aubert a pour mission de coordonner la politique académique qui vise à renforcer la réussite en garantissant l'apprentissage des savoirs fondamentaux par tous les élèves.

- À ce titre, elle organise la coordination de l'équipe inter-degrés des référents académiques plans mathématiques et français, force de propositions pour définir la stratégie académique visant à améliorer les résultats des élèves en mathématiques et en français dans tous les secteurs de scolarisation, et pour élaborer la feuille de route du Conseil académique des savoirs fondamentaux.
- Elle coordonne, facilite, renforce si besoin, les différents groupes de travail, dans les premiers et second degré qui œuvrent à l'opérationnalisation des axes stratégiques arrêtés par la susdite instance et qui ont notamment pour objectif le suivi et l'amélioration des résultats des élèves en mathématiques et en français.
- En lien avec les Directions des services départementaux de l'Education nationale, les doyens, l'inter-collège des inspecteurs, les conseillers techniques et les services académiques, elle favorise la cohésion et la cohérence des actions engagées sur le territoire académique, les étaye si besoin, en prenant notamment en compte les réseaux d'écoles et d'établissements ainsi que la fluidité du parcours de l'élève, conformément aux axes du projet académique.
- Elle soutient et accompagne si besoin la collaboration avec la Recherche et avec l'INSPE pour l'amélioration des apprentissages fondamentaux.
- Membre de l'équipe des IA-IPR de Lettres, elle appuie la coordonnatrice dans la mise en œuvre et le suivi des axes de la feuille de route académique.
- Elle veille également à proposer un accompagnement de même nature aux autres équipes d'inspecteurs, par exemple au sein des collèges des IEN-1d, IEN-2d et IA-IPR, afin de favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les disciplines tout au long du parcours des élèves, de l'école aux lycées généraux, technologiques et professionnels.

Pour mener à bien la réalisation de sa mission, Madame Odile Aubert est amenée à intervenir sur tout le territoire de l'académie au sein des équipes d'établissement ou des réseaux.

Madame Odile Aubert rend régulièrement compte de sa mission au recteur et lui remet à la fin de l'année scolaire un rapport sur l'accomplissement de sa mission dans le cadre de son renouvellement.

Le Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités.



Benoit Delaunay